

Appendix
(D. No. 1)
15th Jany.

Brought over,	£2425 0 0
4. Add arrears due on the year 1824, herein before mentioned,	341 18 7½
Total of the probable Expence of these several Establishments,	£2766 18 7½

G. J. MOUNTAIN, D. D.
Archdeacon & Rector of Quebec.
JEAN BELANGER.
THOS. WILSON.
W. E. HOLMES, M. D.
SIGNAY, Ptre. Curé de Québec.

Quebec, 7th January 1825.

Appendix
(D. No. 2)
22d Jany.

The Government of the Province of Lower-Canada in Account with Lewis Gagy, for sundry Expenditures in his capacity of Treasurer to the Commission, and one of the Commissioners for the due execution of the Act of the Parliament of the said Province, for the relief of Insane persons, and for the support of Foundlings, &c. within the District of Three-Rivers, for the year ending the 10th October 1824.

Dr.	Number of Vouchers.	£	s.	d.
1823.				
December 17th. To paid L. Edouard Kimber for sundries for Children,	1	10	10	0
1824.				
March 1st. To do. the Lady Hospitalière of the Ursulines, for sick and distressed persons relieved in Hospital,	2	30	1	5
" 6th. To do. J. H. Kerr and Dr. Carter, on behalf of Charles Smith, as recommended by His Excellency the Governor in Chief,	3	7	4	5
" 9th. To Solomon Benjamin, for Shoes for Children,	4	5	7	0
April 6th. To Dr. Carter, attendance on sick Foundlings during six months,	5	4	16	10
" 9th. To Marie & Marguerite Perigord, care, board, &c. of Foundlings under their charge six months,	6	51	14	7
June 4th. To the Dépositaire of the Ursuline Ladies, for the Insane in the cells, 6 months ending January 1st, last,	7	54	9	6
August 18th. The same for the same for six months ending 1st July last,	8	54	7	0
" 25th. To H. F. Hughes for a supply of Stationery,	9	1	3	8
October 2d. To paid Marie Turcotte for board and care of two children under her charge: the 12 months preceding	10	23	13	4
" " To Marie & Marguerite Perigord for do. do. for foundling children under their charge the last six months,	11	51	10	4
" 10th. To Dr. Carter for attendance on sick Foundlings, by order of Commissioners, 12	8	18		4
" " Dépositaire of the Ursuline Ladies, for board &c. of Insane persons in the Cells, from July 1st to 10th inst. in order to facilitate accounts in future,	13	27	12	1
" " To do. for six copies of the present yearly accounts for the Legislature.	14	1	0	0
" " Balance in Treasurer's hands this day,	20	9		5
1823	Cr.			
October 10th. By Balance in Treasurer's hands,	£52 18 9			
1824				
June. By Warrant,	£150 0 0			
August. do.	150 0 0	300		
	£352 18 9	£352 18 9		

N. B. The Appropriation made by the Legislature for the year embraced by the foregoing Account being one fourth less than that of the preceding year, the Commissioners have considered it their duty to retrench on the expenses of the Establishment as far as practicable; they have, however, from want of Funds, been unable to discharge an Account due to the Nun's Hospital, for the relief of many destitute and infirm persons, to the amount of Forty five pounds nineteen shillings and fourpence, which sum, it is humbly hoped, will be hereafter provided for along with any further appropriation it may be found expedient to make.

L. GUGY, Comr. and Treasurer.
RENE, KIMBER,
E. LE BLANC,
CHARLES FORTIER.

Three-Rivers, 18th October 1824.

Rapporté de l'autre part,	£2425 0 0
4. Ajoutez les arrérages dûs sur l'année 1824, mentionnés à l'autre part, ci	341 18 7½
Total de la dépense probable de ces divers établissemens,	£2766 18 7½

G. J. MOUNTAIN, D. D.
Archdeacon & Rector of Quebec.
JEAN BELANGER.
THOS. WILSON.
W. E. HOLMES, M. D.
SIGNAY, Ptre. Curé de Québec.

Québec, 7 Janvier 1825.

Doit le Gouvernement de la Province du Bas-Canada en compte avec Louis Gagy, pour diverses dépenses et déboursés en sa capacité de Trésorier et un des Commissaires pour l'exécution de l'Acte du Parlement de la dite Province pour le soulagement des Personnes dérangées dans leur esprit, et pour le support des Enfants abandonnés, &c. dans le District des Trois-Rivières, depuis le 11 Octobre 1823 jusqu'au 10 Octobre 1824, inclusivement.

Comptes et Quittances.	£	s.	d.
1823.			
Décembre 17. Argent payé à L. Edouard Kimber, pour différentes fournitures pour les Enfants-trouvés,	1	10	10 10
1824.			
Mars 1. Do. à l'Hospitalière des Dames Ursulines pour personnes malades et destituées reçues à l'Hôpital,	2	30	1 5
" 5-6. Do. à J. H. Kerr et au Docteur Carter pour le secours de Charles Smith, suivant la recommandation de Son Excellence le Gouverneur-en-chef,	3	7	4 5
" 9. Do. à Solomon Benjamin, Cordonnier, pour Souliers pour les Enfants-trouvés,	4	5	7 0
Avril 6. Do. au Docteur Carter pour Médecines et soins aux dits Enfants pendant les derniers six mois,	5	4	16 10
" 9. Do. à Marie & Marguerite Perigord pour soins, pension, &c., des dits Enfants pendant six mois,	6	51	14 7
Juin 4. Do. à la Dépositaire des Dames Ursulines pour le compte des Insensés confiés aux loges, pendant six mois, finissant le 1er Janvier dernier,	7	54	9 6
Août 18. Do. à la même pour ditto, finissant le 1er Juillet dernier,	8	54	7 0
" 25. Do. à H. F. Hughes pour papeterie,	9	1	3 8
Octobre 2. Do. à Marie Turcotte pour pension et soins de deux Enfants-trouvés pendant les douze mois précédens,	10	23	13 4
" Do. à Marie et Marguerite Perigord pour do. do. de huit do. pendant les derniers six mois,	11	51	10 4
" 10. Do. au Docteur Carter pour Médecines et soins aux Enfants-trouvés, par ordre des Commissaires, pendant les derniers six mois,	12	8	16 4
" Do. à la Dépositaire des Dames Ursulines pour le compte des Loges depuis le 1er Juillet au 10 Octobre, afin de faciliter le règlement des comptes à l'avenir	13	27	12 1
" Do. à J. Pigott pour six copies du présent compte annuel,	14	1	0 0
" Balance entre les mains du Trésorier soussigné ce jour,	20	9	5
1823.	Avoir.		
Octobre 10. Par Balance en mains du Trésorier,	£52 18 9		
1824.			
Juin. Warrant,	£150 0 0		
Août. Do.	150 0 0	300	0 0
	£352 18 9	£352 18 9	

N. B. L'appropriation faite par la Législature pour le tems qu'embrasse le présent compte étant d'un quart moins que celle de l'année précédente, les Commissaires ont cru de leur devoir de retrancher la dépense en autant que possible; le manque de fonds les a mis dans l'impossibilité de payer un compte dû aux Dames Ursulines pour le soulagement de plusieurs pauvres, infirmes et destitués, au montant de £45 19 s. Cette branche de la charité publique étant, dans l'opinion des Commissaires, la plus importante, ils espèrent humblement que cette somme, justement due, sera ajoutée à telle appropriation ultérieure qui pourra par la suite être faite.

L. GUGY, Comr. et Trésorier.
RENE KIMBER.
E. LE BLANC.
CHARLES FORTIER.

Trois-Rivières, 18 Octobre 1824.